



Mention particulière du bordereau de rétractation

Par **MONTIGNAC**, le **02/12/2008** à **11:20**

Suite à une loterie je vais chercher le lot dans le magasin désigné. Après 2 heures de palabres autour d'un salon cuir avec sièges relax, j'ai l'impression de faire une affaire et je signe le contrat de vente avec un crédit à la consommation. Le responsable du magasin me demande pour lui rendre service d'accepter la livraison 3H après. J'accepte car je n'ai pas connaissance du texte dans le bordereau de rétractation qui spécifie qu'en cas de livraison à la demande expresse du client la rétractation n'est plus possible.

J'ai donc l'impression de mettre fait avoir sur les deux plans.

1 Ce n'était pas une affaire car le besoin n'existait pas.

2 Je ne peux pas renoncer au crédit puisque le salon est livré.

Ne s'agit-il pas d'un abus, d'une clause Léonine ?

Puis-je avoir l'espoir de revenir sur cet achat non désiré ?

Merci de votre réponse.